

## Réunion du 12 juillet 2016

L'an **deux mil seize, le douze Juillet à 20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15**                      En exercice : **15**                      Présents : **12**

**Etaient Présents** : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, M. LAURET Bruno, Mme HERRAULT Virginie.

**Absent(s) Excusé(s)** : Mme LOUIN Joëlle, M. LEMOINE Thierry.  
Absent(s) : M. GROLEAU Christophe.

M. Lauret Bruno élu secrétaire.

*Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil*

### N° 2016 0071

#### Financement subvention et TVA salle socio-culturelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de demander à la Caisse Régionale de crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 300 000.00 €, destiné à financer une attente de subvention et TVA aux conditions suivantes :

Montant : 300 000.00 €

Taux révisable Euribor 3 mois moyenné : Index de juin 2016 (-0.268%) + 0.95 % soit à ce jour 0.682%

Durée : 24 mois

Différé d'amortissement : 21 mois

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0.10% soit 300.00 €

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Ricard Viviane en qualité de Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### N° 2016 0072

#### Voirie 2<sup>ème</sup> phase, rue Jacques-Yves Cousteau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir les entreprises suivantes pour la voirie 2<sup>ème</sup> phase de la rue JY Cousteau ainsi que les espaces verts.

Lot	désignation du lot	entreprise retenue	offre HT
1	Voirie 2 <sup>nde</sup> phase	PIGEON TP Argentré Du Plessis (35)	68 897.00 €
Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 1			
2	Espaces verts	GORRONNAISE de Jardins Gorrion (53)	9 583.70 €
Vote : Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0			
<b>Total HT de l'opération</b>			<b>78 480.00 €</b>

Autorise Mme Le Maire à passer, signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus.

**N° 2016 0073**

### Choix luminaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le modèle de luminaire à 452.00 € HT (prix hors pose), pour le lotissement des Chênes et la rue JY Cousteau.

Choix de la couleur : RAL Gris 900 Sablé.

Autorise Mme Le Maire à passer commande auprès du SDEGM (entreprise ERS de Saint Berthevin 53).

---

**N° 2016 0074**

### Voirie Agglomération, choix entreprise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Pigeon TP d'Argentré du Plessis pour la fourniture et réalisation de travaux de voirie en agglomération sur la commune.

Vote : Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 1

Le montant des travaux est arrêté à la somme de 9 745.00 € HT, soit 11 694.00 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer le devis.

---

**N° 2016 0075**

### Reconnaissance limites bornage entre la commune et la propriété Julliot/Gilbert

Suite à la délimitation et au bornage de la propriété cadastrée Section A N° 1204 (appartenant à M. Julliot et Mme Gilbert) attenante à la propriété communale cadastrée Section A N° 1092 et 1340, sises rue du Maréchal Leclerc, il est apparu que le champ cadastré Section A n° 1340 appartenant à la commune de CUILLE « avance » sur la parcelle Section A n° 1204 de M. Julliot et Mme Gilbert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la proposition suivante, à savoir : appliquer le cadastre tel qu'il existe aujourd'hui (rétrocession de la parcelle d'une contenance de 233 m<sup>2</sup>).

Autorise Mme Le Maire à signer les différentes autorisations de régularisation.

---

**N° 2016 0076**

### Association « Tourisme en Pays de Craon », désignation de référents communaux

Mme Le Maire informe le conseil qu'une nouvelle association « Tourisme en Pays de Craon » *est créée* le 28 juin 2016 en raison de la fusion des Syndicats d'Initiatives de Renazé-Saint-Aignan-sur-Roë, de la Région de Cossé-le-Vivien et du Pays du Craonnais par voie d'absorption du Craonnais.

Cette nouvelle association Office du Tourisme, dans le cadre de la Loi NOTRÉ, s'inscrit dans **la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" devient une compétence obligatoire des EPCI en lieu et place des communes membres au 1er janvier 2017.**

Un nouveau Bureau sera élu et de nouvelles commissions seront créées. Le conseil d'administration est composé notamment de membres de droit, soient les élus des 37 communes ainsi que le Vice-président de la Communauté de Communes en charge du Tourisme.

Il appartient au conseil municipal de désigner un référent titulaire qui représentera la commune au sein du conseil d'administration, ainsi que son suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉSIGNE** :

Titulaire : M. Leport Jean-Louis

Suppléant : Mme Herrault Virginie

---

**N° 2016 0077**

**Rapport d'activités 2015, communauté de communes du Pays de Craon**

**Vu** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 13 juin 2016 approuvant le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

**Considérant** qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

**Considérant** la transmission du rapport d'activité 2015 au maire, en date du 29 juin 2016,

**Considérant** la proposition du Président d'accompagner cette présentation, lui-même ou un des Vice-présidents à la demande de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇒ **ÉMET** un avis favorable.

---

RICARD Viviane,  
COUTARD Madeleine,  
BEAUDOUIN Pascal,

CHAUVEL Xavier,  
LEPORT Jean-Louis,  
AUBRY Gildas,

HOCHET Christine,  
LAIGNEAU Jacqueline,  
LAURET Bruno,

TROUILLET Philippe,  
BEAULIEU Jean-Pierre,  
HERRAULT Virginie.